

# Règlement intérieur CO-WORK de la grünboX-Vienne

---

Bienvenue à la grünboX-Vienne. Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre espace de travail collaboratif. La grünboX est une réalisation témoin de sobriété et d'économie circulaire. En 2024 ce bâtiment a été récompensé du 1<sup>er</sup> prix du plan climat de Vienne-Condrieu Agglomération. Pour Patrick Stefan Rheinert, architecte et fondateur d'« architecture4future », la grünboX est **la** référence en matière d'économie circulaire, basé sur la réutilisation d'un bâtiment historique existant et de matériaux de construction. Environ 90 % de l'équipement utilisé pour les bureaux sont constitués de matériaux recyclés, soigneusement préparés et intégrés dans la construction. Cette approche innovante, développée par « architecture4future », réduit considérablement le besoin en nouvelles matières premières et minimise le bilan carbone de l'équivalent d'une tonne par m<sup>2</sup>, soit environ 65 % par rapport à une nouvelle construction. Cette approche devrait se poursuivre dans l'usage de l'espace et dans l'idéal chaque co-worker pourrait être un ambassadeur de cette démarche. Cependant, la sobriété et la réduction de l'empreinte (carbone, eau, etc.) vous demande aussi des petits sacrifices. Tout d'abord au niveau des températures dans l'espace. Le pull épais en période hivernale ou fraîche permet de réduire substantiellement les besoins en énergie pour le chauffage. C'est pour cette raison que nous avons installé la salle de fitness, car quelques instants de mouvements ou d'entraînement suffisent à vous réchauffer et retrouver une sensation de confort, votre santé et portefeuille vous en sera reconnaissante, car pour vous inciter nous rétribuons le coût de l'énergie sur vos charges. Ce règlement intérieur vise à garantir une utilisation harmonieuse et respectueuse des lieux pour tous les utilisateurs.

**Profitez bien de votre présence et bâtissons ensemble un monde meilleur et plus robuste !**

En accédant à notre espace, vous acceptez de respecter les règles énoncées ci-dessous.

## **Article 1 – Description, accès et utilisation des espaces**

1.1 Notre CO-WORK est situé au rez-de-chaussée et au +01 de la grünboX-Vienne. Les locaux sont divisés en plusieurs catégories d'espaces : 2 espaces de travail partagés dont un premier pour 4 co-workers (en simultané et accessible PMR) au rez-de-chaussée et un deuxième pour 6 co-workers (en simultané) à l'étage, une kitchenette équipée (micro-ondes, plaque induction, réfrigérateur, évier, cafetière et lave-vaisselle), un sanitaire mixte avec douche, un lounge de réunion conviviale vitré au rez-de-chaussée, 2 bureaux individuels et une salle de fitness.

1.2 L'accès à l'espace de coworking est réservé aux utilisateurs ayant préalablement souscrit un abonnement valide. Les horaires d'ouverture sont de 8h30 à 18h, du lundi au vendredi.

1.3 Chaque utilisateur est responsable de ses clefs/ badge d'accès. En cas de perte ou de vol, il doit en informer immédiatement Patrick Stefan.

1.4 Les utilisateurs sont tenus de maintenir un environnement de travail propre et ordonné. Les déchets doivent être triés et déposés dans les poubelles appropriées, situées dans l'espace kitchenette au rez-de-chaussée, le cas échéant dans le local vélo (verre) et dans le composteur sur le pignon de la grünboX.

**Profitez bien de votre présence et bâtissons ensemble un monde meilleur et plus robuste !**

## **Article 2 - Bienveillance et respect**

2.1 Les co-workers doivent faire preuve de respect et de bienveillance envers les autres. Tout comportement inapproprié, incluant le bruit excessif, est interdit.

2.2 L'utilisation de l'espace est strictement professionnelle. Les activités non compatibles avec l'objectif du coworking sont interdites.

2.3 L'espace de coworking est un lieu de travail partagé où se côtoient différents acteurs et métiers. Pour le confort de chaque usager, il est primordial que le silence et le calme soient respectés. Les appels téléphoniques devront s'opérer en toute discrétion et sans gêner les autres usagers de l'espace. De plus, le son des appareils doit être coupé (ordinateurs, téléphones) et l'utilisation des écouteurs est obligatoire.

## **Article 3 - Sécurité et responsabilités**

3.1 Chaque utilisateur est responsable de ses effets personnels. Le matériel laissé à l'espace de coworking reste sous l'entière responsabilité de son propriétaire. Chaque co-worker dispose d'un casier fermable à clef permettant d'enfermer ses effets personnels qu'il souhaite laisser sur place durant son absence. Le CO-WORK décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

3.2 Les consignes de sécurité affichées dans l'espace doivent être respectées à tout moment. Des consignes et plans de sécurité incendie sont affichés à l'entrée du local. Les issues de secours et passages doivent être maintenus dégagés à tout instant. Il est interdit d'introduire dans les locaux des substances dangereuses ou des objets inflammables.

**Profitez bien de votre présence et bâtissons ensemble un monde meilleur et plus robuste !**

## **Article 4 - Utilisation des équipements, de l'accès**

### **Internet et services**

4.1 Le mobilier est mis à disposition et doit être utilisé avec soin.

Toute dégradation pourra entraîner des frais de réparation à la charge de l'utilisateur concerné.

4.2 L'accès Internet est fourni pour des usages professionnels. Tout usage illégal ou abusif du réseau est strictement interdit. La connexion est soumise à l'acceptation par l'utilisateur des règles et lois en vigueur.

En signant le présent règlement intérieur, l'usager s'engage :

- à ne pas utiliser le service à des fins illégales : téléchargements de fichiers illégaux, mise en ligne d'informations ou de contenus illégaux (toutes informations, textes, images, messages, vidéos ayant un caractère violent, raciste, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant, pornographique ou pédophile et/ou portant atteinte à l'intégrité des utilisateurs),
- à ce que les logiciels et les données de ses outils et matériels n'enfreignent aucune loi,
- à respecter la réglementation en vigueur en matière de fraude informatique et à ce titre, à s'abstenir de tenter une intrusion dans un système de traitement automatisé de données ou d'altérer, totalement ou partiellement les éléments qu'il contient,
- Ne pas transmettre d'éléments contenant des virus.
- Ne pas utiliser l'espace de coworking pour toute action malveillante de type piratage ou autres hackings.

Chaque usager utilise son propre ordinateur et ses supports de stockage de données. À ce titre, il est seul responsable des informations, messages, images et plus généralement de tout contenu qu'il diffuse via le réseau Internet de l'espace de coworking.

4.3. L'espace de coworking dispose d'un espace de fitness ainsi qu'un lounge pour les réunions conviviales et la détente, un espace de kitchenette permettant de manger debout, équipé d'un four à microondes, d'une cafetière à patchs, d'une plaque d'induction et casserole pour chauffer l'eau, des assiettes et ustensiles de repas. Sauf

**Profitez bien de votre présence et bâtissons ensemble un monde meilleur et plus robuste !**

exception et en accord unanime, cet espace ne doit pas servir pour cuisiner, afin d'éviter à incommoder les autres co-workers par les odeurs et le bruit. Cependant des déjeuners communs sont encouragés. Les utilisateurs de l'espace de coworking se chargeront de respecter les lieux et chaque usager doit ranger et nettoyer l'espace utilisé ainsi que les équipements utilisés (matériel et produits d'entretien sont à disposition). Cela sous-entend de nettoyer après son passage, faire laver et ranger la vaisselle, et quand on part en dernier éteindre les lumières, mettre les radiateurs et la pompe à chaleur en mode économique et s'assurer que portes et fenêtres soient bien fermées.

## **Article 5 - Sanctions et résiliation**

5.1 Tout manquement aux règles énoncées dans ce règlement peut entraîner des sanctions, y compris l'exclusion temporaire ou définitive de l'espace.

5.2 Chaque utilisateur est personnellement responsable des dégradations causées au sein de l'espace de coworking et, d'une manière générale, de toutes les conséquences dommageables susceptibles de résulter d'un usage abusif ou d'une utilisation non conforme des locaux. Le Gestionnaire se réserve le droit de résilier l'abonnement de tout utilisateur en cas de non-respect grave ou répété du règlement intérieur.

## **Article 6 - Dispositions finales**

6.1 Le présent règlement peut être modifié à tout moment par le Gestionnaire. Les utilisateurs seront informés de tout changement via leur adresse email enregistrée et par un affichage papier au sein de notre espace.

6.2 Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige sera soumis à la juridiction du tribunal judiciaire de Vienne.

**Profitez bien de votre présence et bâtissons ensemble un monde meilleur et plus robuste !**

signé

Patrick Stefan Rheinert

**Profitez bien de votre présence et bâtissons ensemble un monde meilleur et plus robuste !**